



Élections CNU 2015 – 64^e section du CNU

Profession de foi des listes SNESUP-FSU et sympathisants

1- Le CNU

Le Conseil National des Universités est l'instance nationale qui se prononce sur les temps forts de la vie des enseignants-chercheurs : qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur, avancement, CRCT et depuis 2014, la prime d'encadrement doctoral et de recherche, ainsi que le suivi de carrière. Cette instance est majoritairement composée d'élus représentant des organisations syndicales, des associations ou des courants de pensée. **À ce titre, le CNU est un lieu essentiel d'expression de la communauté universitaire et le SNESUP-FSU le considère comme un haut lieu de son action syndicale pour la défense de nos missions de service public, de nos statuts, ainsi que pour la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.**

2- L'action du SNESUP et de ses élus

Les lois LRU (2007) et ESR (2013), combattues par le SNESUP-FSU, ont transformé le paysage universitaire en profondeur en faisant des universités des "centres de coûts et de profits", selon l'expression de l'ex-ministre G. Fioraso. Il s'agit tout bonnement d'appliquer le modèle néo-libéral au service public. Le CNU n'échappe pas à ces attaques : menaces sur la procédure de qualification et dérogations à la qualification, procédures locales d'évaluation des dossiers qui se substituent au niveau national... En 2009, déjà, il a fallu s'opposer vigoureusement aux projets qui prévoyaient de dessaisir le CNU au profit de telles procédures locales. La mobilisation massive de la communauté universitaire, pour laquelle le SNESUP-FSU a tenu toute sa place, a permis de mettre en partie ces projets en échec, mais ceux-ci réapparaissent dans le décret portant sur le statut des enseignants-chercheurs, notamment la modulation des services et l'évaluation récurrente des EC rebaptisée sobrement "suivi de carrière". **Le SNESUP-FSU s'est toujours fermement engagé dans la lutte contre le contournement, voire l'extinction, du CNU et contre les attaques sur nos statuts. Les résultats aux élections CNU de 2011 ont été déterminants pour emporter la présidence de la CP-CNU et obtenir un moratoire sur l'évaluation individuelle, systématique et récurrente des EC. Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur présence importante dans les bureaux de section qui a permis d'obtenir la présidence de la CP-CNU, les élus SNESUP-FSU et sympathisants ont défendu la prise en compte pleine et entière des missions de service public que sont l'enseignement, la recherche et le lien formation-recherche dans la pluralité de leurs formes aussi bien que dans la diversité des disciplines et des écoles de pensées. Ils se sont attachés à faire reconnaître à leur juste valeur les activités collectives à tous les niveaux, pédagogiques, scientifiques, administratifs ou électifs, et ils continueront de le faire lors du prochain mandat.**

3. Nos engagements

▪ Évaluation des enseignants-chercheurs, *alias* Suivi de carrière

En 2009, la mission d'évaluation individuelle, systématique et récurrente des EC était instituée par le décret portant sur le statut des EC. Dans le nouveau décret, cette évaluation est rebaptisée "suivi de carrière". Le SNESUP-FSU s'oppose aux évaluations périodiques des EC, quelles que soient leurs dénominations. Il s'y oppose d'autant plus vigoureusement que les objectifs de cette évaluation ne sont pas définis, et l'on peut évidemment supposer qu'elle soit liée à la modulation des services dont le ministère refuse d'abandonner l'idée, même si le décret n'associe pas explicitement ces deux objets. En effet, l'évaluation des EC, ou le suivi de carrière, est inappropriée, car elle est sans conteste un outil que les présidents d'université réclament pour individualiser les services et non pour la reconnaissance des carrières. **Si ce suivi de carrière devait malgré tout être imposé, les élus SNESUP-FSU et Sympathisants agiront au sein de la 64^e section du CNU pour qu'aucune notation sous forme de lettres ou de chiffres ne soit attribuée aux dossiers. Ils s'engageront pour que l'environnement de travail, les conditions d'exercice du métier et les particularités individuelles soient pleinement pris en compte et pour que les rapports ne soient transmis qu'aux seuls intéressés, afin d'éviter que les établissements ne puissent s'en servir aux dépens des collègues concernés.**

▪ Prime d'encadrement doctoral et de recherche

L'expertise des demandes de PES, renommée PEDR, relève des missions du CNU depuis 2014. Le SNESUP-FSU s'est toujours exprimé contre la politique d'individualisation des rémunérations. Les primes favorisent une logique de concurrence qui tend à diviser les EC malgré des missions souvent collectives, et qui ignore que nombre d'entre eux disposent de moyens insuffisants pour mener leur activité de recherche. De plus, elles ne sont en rien une réponse à la baisse du pouvoir d'achat et aux carrières dégradées des enseignants-chercheurs. **Le SNESUP-FSU, à défaut d'être entendu sur cette revendication, soutient le fait que ce soit une instance nationale reconnue et composée d'EC majoritairement élus, qui évalue cette prime, dans un cadre transparent faisant ainsi barrage à l'expertise par les seuls établissements. Nos élus s'attacheront à ce que l'abandon de la dénomination « Prime d'Excellence Scientifique » se traduise dans les faits par un retour à des critères d'attribution plus concrets et objectifs, prenant aussi en compte les conditions d'exercice, pour assurer un équilibre entre les établissements, entre MCF et PR, ainsi qu'entre femmes et hommes.**

Pour défendre nos missions de service public, pour imposer la collégialité,
pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières

En 64^e section du CNU

Votez et faites voter pour les listes SNESUP-FSU et sympathisants

Le SNESUP-FSU propose des listes ouvertes de candidates et candidats, chercheurs et enseignants-chercheurs, pleinement impliqués dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires, refusant les exclusives, et s'engageant sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes, pour le métier et le service public.

Sur la base d'une profession de foi claire, chaque élu de nos listes, expérimentées et non expérimentales, s'engage à :

- œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU
- promouvoir les règles de déontologie et ne pas user de sa position d'élu à des fins personnelles
- mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers
- œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des activités et de leur temporalité : l'enseignement sous tous ses aspects (disciplinaire, interdisciplinaire et professionnalisant) et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines et de ses thématiques ; la diffusion des connaissances scientifiques ; les responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives
- prendre en considération les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.)
- ne pas considérer comme référence les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...)
- refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou chiffres pour toutes les missions du CNU
- rédiger et diffuser des comptes rendus permettant à tous de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans la section et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique

Les candidats des listes SNESUP-FSU et sympathisants en 64^e section du CNU

<i>Collège A - Titulaires</i>	<i>Collège A - Suppléants</i>
<ol style="list-style-type: none">1. Laurent MARTINY, U. Reims Champagne-Ardenne2. Liliane BERTI, U. Corte3. Patrick VERNET, U. Clermont-Ferrand 24. Éliane HAJNSDORF, U. Paris Diderot & CNRS5. Lilly MANETA-PEYRET, U. Bordeaux6. Laurent PAQUEREAU, U. Toulouse 37. Jean-Marc BERJEAUD, U. Poitiers8. Laurent COUNILLON, U. Nice (Sophia Antipolis)9. Karim BOUMEDIENE, U. Caen10. Nour-Eddine LOMRI, U. Cergy-Pontoise11. Richard DANIELLOU, U. Orléans12. Dominique VERCAIGNE, U. Lille 1	<ol style="list-style-type: none">1. Elmostafa BAHRAOUI, U. Toulouse 32. Philippe BOUVET, ENS Lyon3. Athanase VISVIKIS, U. Lorraine4. Sylvie LAURENCY, U. Rouen5. Olivier GALLET, U. Cergy-Pontoise6. Laurent DEBELLE, U. Reims Champagne-Ardenne7. Uriel HAZAN, ENS Cachan8. Laurent MAVEYRAUD, U. Toulouse 39. Nadine CAMOUGRAND, U. Bordeaux & CNRS10. Isabelle VAN SEUNINGEN, U. Lille 2 & INSERM11. Jacques HAIECH, U. Strasbourg12. Jacques FANTINI, U. Aix-Marseille
<i>Collège B - Titulaires</i>	<i>Collège B - Suppléants</i>
<ol style="list-style-type: none">1. Isabelle LANNELUC-AIMANI, U. La Rochelle2. Anne BAZUS, U. Lille 13. Martine GARCIA-TAMISIER, U. Poitiers4. Éric BATTAGLIA, U. Lorraine5. Marie-Anne POU, U. Angers6. Éric LACAZETTE, U. Toulouse 37. Laurent DUCA, U. Reims Champagne-Ardenne8. Arnaud GRUEZ, U. Lorraine9. Annick ORTALO-MAGNE, U. Toulon10. Virginie BRUNINI, U. Corte11. Jean-François BRUGERE, U. Clermont-Ferrand 112. Pierre BONNAFOUS, U. Bordeaux	<ol style="list-style-type: none">1. Guillaume BOSSIS, U. Montpellier & CNRS2. Yolande PERRIN, U. Compiègne3. Abdel BELKORCHIA, U. Clermont-Ferrand 14. Stéphane RANSAC, U. Bordeaux5. Sophie SABLÉ, U. La Rochelle6. Éric HUSSON, U. Amiens7. Christine DA SILVA, U. La Réunion8. Françoise MONTRICHARD, U. Angers9. Mathieu CARPENTIER, U. Lille 110. Marie-Pierre DUBOUCH, U. Toulouse 311. Pascale DE PHILIP, U. Aix-Marseille12. Ghislaine PRÉVOT, U. Guyane